

Commune d'ANNET-SUR-MARNE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2010/DDEA/SEPR n° 153

du 12 mai 2010

complété le 02 mai 2012

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé	date 06 juin 2000	aléa Mouvements de terrain
Approuvé	date 27 novembre 2009	aléa Inondation
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

La notice de présentation du PPRI de la vallée de la Marne	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
La carte des aléas du PPRI de la vallée de la Marne (planche 4/6) au 1/5000ème	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée de la Marne (planche 4/6) au 1/5000ème	Consultable sur internet <input checked="" type="checkbox"/>
La note de présentation du PPR mouvements de terrain	Consultable sur internet <input checked="" type="checkbox"/>
La carte des aléas du PPR mouvements de terrain au 1/10 000ème	Consultable sur internet <input checked="" type="checkbox"/>
Le plan de zonage réglementaire du PPR mouvements de terrain au 1/10 000ème	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5

Moyenne zone 4

Modérée zone 3

Faible zone 2

Très faible Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque mouvements de terrain (1 format A4)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr (DDT77)

www.seine-et-marne.pref.gouv.fr (Préfecture77)